

Nombre de membres :  
- du conseil municipal : 23  
- en exercice : 23  
- présents : 21  
- pouvoirs : 1  
- absents : 1  
- prenant part à la délibération : 22

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de Mme Dominique LONVIS, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

**Date de la convocation :** 16 mars 2026 - **Date de l'affichage :** 23 mars 2026

### Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlène, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GASIGLIA Éric, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé

### Membres ayant donné procuration :

MANRESA Nancy à CONGE Pascal

### Membres absents :

GRAS Denis

**Mme Charlène BLOQUEL est élue secrétaire de séance.**

## Délibération n°2026\_22 - DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Tenessy ASTROLOGI

Le SIVOM enfance jeunesse est un regroupement pédagogique scolaire et crèches intercommunales des communes de Saint-Sériès, d'Entre-Vignes pour la commune déléguée de Vérargues, de Saturargues et de Villetelle géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple. Coordonné par un conseil syndical il pilote le fonctionnement des écoles des quatre communes, de la Micro-crèche « Les Petits Princes » et de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Intercommunal de Villetelle.

Ce syndicat est composé d'élus de chaque municipalité. Il convient donc de désigner 3 représentants titulaires et 3 suppléants. Mme l'adjointe déléguée propose les conseillers municipaux suivants :

Titulaires : Jean-Jacques ESTEBAN, Tenessy ASTROLOGI, Éric GASIGLIA

Suppléants : Agnès ARNOLD, Anaïs RUY BERGEON, Elsa FONTANET

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1** : DE DESIGNER les membres représentants suivants :

Titulaires : Jean-Jacques ESTEBAN, Tenessy ASTROLOGI, Éric GASIGLIA

Suppléants : Agnès ARNOLD, Anaïs RUY BERGEON, Elsa FONTANET

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire



Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire



Charlène BLOQUEL

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.